

Direction Générale des Ressources / Direction des Finances et du Contrôle de Gestion
Finances et Contrôle de Gestion

REF : DFCG2010043

Signataire : SL

OBJET :Subvention d'équipement accordée à la l'OPH d'Aubervilliers

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Communal,

Vu la délibération du 23/06/2010 autorisant le maire à signer le protocole de consolidation de l'OPH d'Aubervilliers pour les années 2009-2014

Vu le protocole de consolidation,

A l'unanimité, Ugo Lanternier et les administrateurs de l'OPH ne prennent pas au vote

DELIBERE :

ATTRIBUE à l'OPH d'Aubervilliers une subvention d'équipement de 300 000 € dans le cadre du plan de consolidation de la Caisse de Garantie du Logement Locatif Social (CGLLS)

DIT que les crédits sont prévus au budget de l'exercice sur l'imputation :

203	20417	72	OPHLM
-----	-------	----	-------

Pour le Maire

L'adjoint délégué